



# Rapport annuel MSA Contributions Fruits Bourgeon 2025

Janvier 2026

Le prélèvement des contributions sur les fruits Bourgeon a été ancré dans les statuts par l'Assemblée des délégué-es de Bio Suisse. Les contributions sont encaissées annuellement et servent à promouvoir la production de fruits bio.

La contribution suivante (contribution à la surface) est versée par les producteurs-trices de fruits bio:

- Contribution de base 100.- Fr. pour les producteurs-trices avec des vergers fruitiers (pommes, poires, fruits à noyau, autres vergers)/noyers/baies (baies annuelles et pérennes) à partir de 1 ha / arbres haute-tige à partir de 4 ha
- Pour chaque hectare supplémentaire: 10.- Fr. (au maximum 200 Fr.)

La contribution à la surface est à verser par tous les arboriculteurs-trices Bourgeon, aussi par ceux pratiquant la vente directe et les entreprises agricoles en reconversion à partir d'une surface cumulée de 1 ha de vergers fruitiers (fruits à pépins, fruits à noyau, autres) / noyers / baies (annuelles et pérennes) ou à partir de 4 ha de vergers haute-tige. Les contributions sont plafonnées à 200.- Fr./année par entreprise agricole.

Raisons pour le prélèvement des fonds:

Il n'y a que peu de producteurs-trices bio qui sont membres de la FUS. C'est pourquoi les prestations de la FUS n'étaient jusqu'à présent que partiellement financées pour le secteur bio. La FUS a demandé une participation financière pour les prestations qu'elle fournit au secteur bio. Pour cette raison, depuis 2025, une contribution est prélevée par Bio Suisse pour la promotion de la production de fruits bio auprès de tous les producteurs-trices de fruits d'une certaine taille. La grande partie de la contribution est transmise à la FUS, les producteurs-trices qui la paient deviennent ainsi automatiquement membres de la FUS (pas contraignant) et peuvent bénéficier de toutes les prestations de l'association. Les prestations de la FUS comprennent une affiliation complète à la FUS, l'éligibilité dans les instances de la FUS, l'utilisation de Suisse Garantie en tant que producteur-trice ainsi que des prestations dans les domaines données de marché, estimations de récoltes, centres de produits et centres spéciaux, forums, réseau de compétences et calculs des coûts de production.

## 2025 – Comptes

	MSA Fruits Bourgeon	
	Dépenses en Fr.	Recettes en Fr.
<b>Solde au 31.12.2024</b>		<b>0</b>
Prestations FUS pour Bio Suisse et ses membres (conformément au contrat entre Bio Suisse et la FUS)	33'000	
Recettes contributions des producteurs-trices		37'184
<b>Solde au 31.12.2025</b>		<b>4'184</b>

## 2025 – Utilisation des moyens financiers

Fruits à cidre:

- Gestion du secrétariat et charges du centre de produits (CP) Fruits à cidre
- Réalisation de l'estimation de la récolte 2025 des fruits à cidre

Fruits de table:

- En collaboration avec les centres d'annonce, traitement des données d'estimations des récoltes 2025 (baies bio et fruits à noyau bio) et de surfaces des baies bio, mise en valeur des quantités annoncées pour les fruits de table bio (y c. les licences pour la plateforme de données du marché (PFDM), indépendamment du nombre

- d'utilisateurs·trices) pour les baies, les fruits à noyau et les fruits à pépins ainsi que la mise à disposition de ces données sur la PFDM.
- Possibilité d'effectuer l'estimation annuelle des récoltes de fruits à pépins pour la production bio avec l'application Pre-AppPear. Les producteurs·trices Bourgeon peuvent s'enregistrer gratuitement sur l'application et l'utiliser.
  - Coordination de la réglementation des importations de fruits de tables et clarifications spécifiques pour Bio Suisse.
  - Élaboration et mise à disposition de tous les outils de calculs utilisés par la FUS (y c. licences) et informations pour l'évaluation des coûts de production bio pour les baies bio, les fruits à noyau et les fruits à pépins bio (y c. fruits à cidre). En 2025, les calculs ont été réalisés à l'aide de l'outil Réseau-lution pour les fruits à cidre bio, les framboises bio et les fruits à pépins bio.
  - Gestion du secrétariat et coûts des instances et centres de produits dans lesquels des producteurs·trices bio sont représentés.
  - Organisation et réalisation de forums, réseaux de compétences et de recherche ainsi que des séminaires en 2025, dans lesquels des producteurs·trices bio sont représentés.

SHA/janvier 2026